



PAGES 4 - 5

Le droit d'asile attaqué

L'année
des tournants
répressifs

PAGES 6

Abolition du regroupement familial

Le Conseil
national viole la
Constitution

PAGES 7 - 10

Dossier : Frontières numériques

En route vers
l'interopérabilité



Édito

Comment ça va? Comment vous gérez le fait de vivre de plus en plus dans une dystopie? Parce que franchement, nous avons ces derniers mois franchis de nouvelles étapes.

Les forces d’(extrême) droite suisses semblent se mettre plus clairement encore au diapason de leurs consoeurs européennes. Et c’est un danger non seulement pour les personnes étrangères, mais aussi pour la démocratie.

Lors d’une énième session extraordinaire sur l’asile, l’UDC, bien soutenue par le PLR et le Centre a tiré à boulets rouges sur ce que l’on considérait encore comme des garde-fous: le droit à la famille (voir p.6), le droit international (voir pp.4-5) et la protection des données (voir pp.8-9).

Le PLR s’est en outre enfin révélé au grand jour, avec une décision largement plébiscitée en congrès de vouloir s’attaquer à l’«immigration illégale». Il ne faut pas croire que cela soit vraiment nouveau, c’est juste plus clair maintenant. Le «parti de l’économie», s’il usait d’une rhétorique moins populiste que l’UDC, n’était pas en reste des attaques contre les droits des personnes en mouvement. Le long crédit jeté sur les personnes érythréennes

(voir portrait p.15) provient de leurs rangs, tout comme les premières propositions d’imiter les projets d’externalisation au Rwanda. Ce qui est nouveau, c’est l’usage assumé du thème de la migration pour grignoter du terrain à l’UDC, à grand renfort de concepts flous et de propagation d’informations non vérifiées.

Cela a de quoi inquiéter, parce que cela montre plusieurs choses: les efforts acharnés de communication de la droite dure ont permis de rendre la fenêtre d’Overton grande ouverte. Ce concept signifie l’ensemble des affirmations jugées acceptables dans le débat public. Le discours criminalisant et diabolisant a fini par convaincre et imposer une nouvelle perception des personnes migrantes. Il est apparemment désormais tolérable d’affirmer dans les grands titres de la presse que la migration soi-disant illégale est une menace pour la population.

Aussi, l’hégémonie de ce discours relègue les informations factuelles au second rang. Qu’importe si «l’immigration illégale» est un concept qui ne correspond pas à une réalité ou une catégorie de personnes concrète. Dès le moment où on est persuadé qu’elle existe et est une

menace, on peut dire n’importe quoi. Le tempo du débat sur la migration est donné par des partis au sein desquels il n’y a pas vraiment d’expert·es sur la question. Ils ont une autorité médiatique, cela suffit à convaincre. Cela leur permet aussi de fustiger la gauche, qui ne saurait opposer à leurs solutions que de l’empathie, ou un idéalisme naïf.

Il est grand temps de retourner les tables. La perspective d’une égalité totale des droits, dont celui de se mouvoir est seulement utopique par le prisme d’un discours volontairement tronqué. C’est au mouvement pour le droit d’asile de montrer que des solutions humaines et pragmatiques existent et de définir les contours de cette utopie réelle, qui rien que par sa compréhension de la migration comme un phénomène humain inévitable est déjà plus prometteuse que la terrible dystopie suffoquante vers laquelle les majorités politiques actuelles semblent vouloir nous expédier au plus vite.

(Sg)

Les photos qui illustrent ce numéro du bulletin ont été prises par Ursula Markus et Michel Mégard lors de notre manifestation «Entre nous pas de frontières» du 28 septembre 2024. Les photos de Michel Mégard (MHM55) sont sous licence CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons.

Photos d’Ursula Markus: pp. 1 et 2

Photos de Michel Mégard: pp. 5, 9, 11, 12



Retour sur notre manifestation

On était quand même bien le 28 septembre dernier à Berne. Alors oui, il pleuvait et il faisait beaucoup plus froid que prévu. Mais ça n'a pas empêché quelques milliers de personnes de prendre leurs k-way, leurs chaussures chaudes et leurs plus belles banderoles pour dire non aux frontières.

C'était un appel de la rue pour s'opposer à ce qui nous divise. Pas seulement les postes de douanes aux points névralgiques des pays, mais toutes ces différences pernicieuses de privilèges, d'accès à la santé, au logement, à une vie digne et autodéterminée.

On peut toujours se poser la question sur l'utilité de la manifestation. Surtout quand les médias les reprennent à peine et qu'on ne représente peut-être qu'une partie des personnes concernées ou intéressées. Mais n'oublions pas que cela permet aussi une forme d'expression directe.

C'était tout l'enjeu des discours qui ont été prononcés ce jour-là. La volonté était dès le départ que la parole soit prise uniquement par les personnes concernées. En matière de droit d'asile et des personnes étrangères, c'est encore trop rare. C'est pour cela que durant le cortège et sur la place fédérale nous avons pu entendre des contributions riches, pertinentes et puissantes.

Les représentant·es du Verband F ont dénoncé les conditions de vie auxquelles sont soumises les personnes admises provisoirement. Iels ont rappelé: «Il ne s'agit pas seulement de travail et de logement – il s'agit de notre dignité et du droit à une vie normale». Halua Pinto de Magalhães, de l'Institut Neue Schweiz (INES) a exigé les mêmes droits pour tou·xtes, soulignant que dans un monde pourtant de plus en plus interconnecté le désir d'appartenance ne semble pouvoir être satisfait

que par plus de séparation. La représentante de Pangea-Kolektif a rappelé l'importance d'une lutte commune, les droits des personnes migrantes étant finalement des droits humains. Mohammed Abuzaina a ajouté que nous étions aussi là pour les peuples de Palestine et du Liban, puisque nous sommes là pour toutes les personnes opprimées. Layla, du collectif #StopDublinCroatie a livré un témoignage poignant sur son rôle de mère, difficile à porter quand le système dans lequel elle se trouve ne lui garantit même pas de protection. Aussi, le comité NO MORE a rappelé que les contrôles policiers arbitraires et le profilage racial étaient une autre forme de frontières, invisibles pour la majorité, mais quotidiennement vécues par les personnes qui les subissent.

Il y a eu encore d'autres prises de parole, vous pouvez toutes les retrouver sur notre site. Nous pensons que la manifestation n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'alimenter ce qui nous lie: la volonté de faire bouger les lignes, de faire entendre ce qui est trop souvent tu, ou pas assez écouté. Sentir que l'on est ensemble, qu'on ne lutte pas seul·es, et le montrer, c'est à cela que sert une manifestation.

Nous profitons de ce texte pour remercier une fois encore toutes les personnes et organisations qui ont rendu cette journée du 28 septembre possible. Nous continuerons, et la prochaine fois, nous serons peut-être encore plus nombreux·ses!

(Sg)



Le droit d'asile attaqué

L'année des tournants répressifs

Quand nous repenserons à 2024 dans quelques années, elle apparaîtra probablement comme un point d'inflexion de l'histoire de la politique d'asile et de migration de la Suisse et de l'Europe.

En décembre 2023, Sophie Guignard et Peter Frei posaient la question suivante dans un article publié sur le site de Sosf: « Le vent tourne-t-il en matière de politique d'asile ? » Un an plus tard, force est de constater: Oui, le vent a tourné et il s'est transformé en ouragan.

L'Europe montre l'exemple...

Dès le printemps, les États membres de l'UE et le Parlement européen se sont mis d'accord sur le plus grand durcissement du droit d'asile de leur histoire. Dans le cadre du Pacte européen sur la migration et l'asile, les demandeurs d'asile doivent être interceptés et internés dès les frontières extérieures afin de pouvoir être expulsés le plus rapidement possible vers leur pays d'origine ou vers des pays tiers supposés sûrs (voir Bulletin Sosf 2/2024). Les socialistes du Parlement européen avant tout ont justifié l'approbation de ce démantèlement du droit d'asile par les prochaines élections européennes, avant lesquelles l'UE devait prouver sa « capacité d'action » afin d'éviter un glissement vers la droite.

« La seule question qui restait en suspens lors du sommet européen était de savoir si les « return hubs » constituaient la solution la plus innovante ou si les procédures d'asile devaient être entièrement délocalisées. »

Pourtant, moins de six mois après les élections – le glissement vers la droite n'a été évité ni au Parlement européen ni lors de nombreuses élections nationales – il semble que le Pacte sur l'asile soit déjà de l'histoire ancienne. Un durcissement de la directive sur le retour – qui n'avait pas été abordée dans le pacte – ainsi que l'externalisation des procédures d'asile dans des pays tiers sont désormais à l'ordre du jour. Afin de pouvoir « enfin expulser à grande échelle », comme l'avait déjà demandé le chancelier social-démocrate Olaf Scholz il y a un an, les chefs d'État et de gouvernement ont officiellement chargé la Commission, lors du sommet européen d'octobre, d'élaborer de nouvelles règles pour les expulsions. Il est notamment question de supprimer

toutes les prestations sociales pour les demandeur·ses d'asile débouté·es et de faciliter et prolonger la détention. Il est également question d'une décision d'expulsion européenne unique et d'un triplement de la réserve permanente de Frontex, qui passerait de 10 000 personnes actuellement prévues à 30 000, et qui serait alors principalement utilisée pour les expulsions.

Cette décision a été précédée d'une course aux initiatives nationales. De nombreux États, dont la France et l'Allemagne, ont réintroduit des contrôles à leurs frontières nationales, la Pologne et les Pays-Bas ont annoncé leur intention de suspendre complètement le droit d'asile et l'Italie a ouvert en Albanie un premier centre d'asile en dehors de l'espace Schengen. La seule question qui restait en suspens lors du sommet européen était de savoir si les « return hubs » – des camps européens dans des pays tiers où les demandeur·ses d'asile débouté·es attendent d'être renvoyé·es dans leur pays d'origine – constituaient la solution la plus « innovante » ou si les procédures d'asile devaient être entièrement délocalisées dans des pays tiers.

... et la Suisse suit

La Suisse s'est explicitement associée aux demandes d'un régime d'expulsion plus strict et a signé une lettre initiée par l'Autriche et les Pays-Bas, par laquelle 17 États membres de Schengen ont fait pression en faveur d'une réforme de la directive sur le retour. Elle a célébré le nouveau directeur du SEM, Vincenzo Mascioli, qui entrera en fonction début 2025, pour avoir réussi à effectuer à nouveau des renvois vers l'Afghanistan.

Par ailleurs, de nombreux thèmes européens se sont reflétés dans les débats suisses. En février déjà, le Conseil fédéral a été chargé par un postulat du conseiller aux États PLR Andrea Caroni d'examiner différentes options d'externalisation des procédures d'asile ou de retour. En mai, l'UDC a lancé son « initiative pour la protection des frontières », qui vise à liquider complètement le droit d'asile par le biais de réglementations sur les pays tiers, de plafonds et de contrôles systématiques aux frontières, y compris pour les renvois contraires au droit international. Le délai de récolte de signatures pour cette initiative, également appelée « Stop aux abus de l'asile », expire en novembre 2025 et elle pourrait être soumise au vote dans les deux ans à venir. L'été a ensuite été dominé par les débats indisciplinés sur le changement de pratique dans les procédures d'asile pour les Afghanes et la demande d'expulser les Érythréennes vers des pays tiers.



Lors de la session d'automne, une nouvelle brèche a été ouverte dans la politique d'asile suisse. Certes, la sortie de la CEDH et l'introduction de zones de transit aux frontières suisses ont encore pu être évitées. Mais le PLR et le Centre ont jugé opportun de donner malgré tout un signal et de soutenir une rupture ouverte avec la Constitution fédérale: une interdiction du regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire, au mépris du droit fondamental au respect de la vie familiale (voir p. 6).

Le PLR en particulier s'est distingué par ses saillies populistes après la session. Dans sa prise de position «Stopper la migration illégale», il a déclaré la guerre à la migration sur un ton militaire. Le contenu de ce document témoigne d'une ignorance effrayante et de nombreuses confusions de concepts, mais pas d'hésitation à brandir le grand bâton: «Le PLR a fondé cet État, il le défendra, y compris contre la migration illégale».

Le PLR est soutenu par une presse bourgeoise qui place les «souhaits de la population» imaginés au-dessus des droits fondamentaux et des droits humains et qui présente le droit d'asile comme une relique des temps passés. En face, il y a pourtant un phénomène migratoire dans lequel le nombre de demandes d'asile est en baisse, tout comme les passages de frontière non documentés enregistrés. Le SEM a même annoncé en octobre qu'il allait fermer neuf centres d'asile temporaires – il n'y avait tout simplement pas assez de personnes à héberger dans ces centres.

Qu'est-ce qui vient ensuite ?

À l'issue de la session d'automne, l'UDC et le PLR ont déposé de nouvelles interventions qui poursuivent sans interruption les attaques contre le droit d'asile. Ainsi, le PLR se prononce résolument en faveur d'une reprise en Suisse des procédures frontalières de l'UE, qui méprisent les êtres humains (24.3949), et l'UDC veut limiter la représentation juridique dans les procédures d'asile aux cas qui ne sont pas voués à l'échec (24.4251), restreindre encore le regroupement familial et supprimer totalement l'aide d'urgence pour les requérant·es d'asile débouté·es (24.453).

Mais il y a aussi des lueurs d'espoir. Le PS et les Vert·es osent à nouveau lentement déposer des motions offensives au Parlement. Ainsi, la conseillère nationale PS Nina Schläfli demande un élargissement de la notion de réfugié aux personnes déplacées par la guerre et la violence

« Mais il y a aussi des lueurs d'espoir. Le PS et les Vert·es osent à nouveau déposer des motions offensives au Parlement. »

(24.3969), ce qui leur permettrait d'échapper à la dégradation du permis F. La conseillère nationale PS Céline Widmer relance la réintroduction de l'asile dans les ambassades, qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps et qui permettrait de réduire le nombre de personnes contraintes de mettre leur vie en danger en Méditerranée (24.4236). Et le conseiller national des Vert·es Balthasar Glättli demande l'introduction d'un statut de protection humanitaire uniforme (24.4086), qui permettrait de surmonter la misère de l'admission provisoire et déboucherait sur une autorisation de séjour après cinq ans en Suisse.

Dans le même sens, la demande d'une large coalition d'organisations d'asile qui, dans le cadre de la consultation récemment achevée sur la reprise du pacte de l'UE sur la migration et l'asile, exige que la Suisse reprenne la position juridique de la protection subsidiaire de l'UE. Avec cette dernière, l'UE accorde aux personnes déplacées par la guerre et la violence un statut de protection positif auquel sont liés, tout comme dans la proposition de Glättli, des droits fondamentaux tels que la liberté de voyager et de se déplacer, l'aide sociale régulière et une perspective de régularisation, droits dont sont aujourd'hui privées les personnes bénéficiant d'une admission provisoire en Suisse.

(Sn)

Abolition du regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire

Le Conseil national viole la Constitution fédérale

Les parents doivent vivre avec leurs enfants et l'État ne devrait pas s'y opposer. Le droit fondamental au respect de la vie familiale est inscrit dans la Constitution fédérale et dans toutes les conventions relatives aux droits humains, et il est universellement reconnu dans la société. Cependant, sa suppression fait l'objet de discussions au Parlement. L'UDC, le PLR et le Centre ont déjà dit « oui » à cette idée au Conseil national, c'est maintenant au

être suspendus ou supprimés d'un trait de plume du Parlement.

L'UDC travaille depuis des années à l'abolition du permis F sans le remplacer. Pour la première fois, elle a réussi à prendre une décision commune avec le PLR et le Centre. Pour le PLR, « ferme mais juste » en matière de politique migratoire semble signifier la promotion d'une violation de la Constitution. Et deux tiers du groupe parlementaire du Centre – le « parti de

suffisants pour subvenir aux besoins de la famille et qu'elles disposent d'un logement de taille raisonnable. Troisièmement, des délais très stricts s'appliquent au regroupement familial. Si ceux-ci sont dépassés, la demande est rejetée. Autant de conditions préalables qui peuvent faire obstacle à une demande de regroupement familial. De plus, les autorités traitent les demandes de manière très restrictive. Pour les personnes admises à titre provisoire, les obstacles à une vie de famille sereine en Suisse sont donc déjà extrêmement élevés aujourd'hui.

Les partis bourgeois affirment contre toute évidence qu'il s'agit d'un regroupement familial vers l'aide sociale, alors que le regroupement familial est explicitement exclu en cas de recours à l'aide sociale. Ou bien ils font valoir que le droit au regroupement familial n'est pas suffisamment contrôlé et qu'il est au contraire utilisé de manière abusive pour faire entrer des tiers en Suisse.

Nous verrons lors des prochaines votations si les partis bourgeois réussiront à faire passer leur message populiste. Nous brandissons d'ores et déjà le carton rouge, car il est certain qu'ils font fausse route en ce qui concerne l'abolition du regroupement familial. Même si l'interdiction était également adoptée par le Conseil des États, elle serait déclarée contraire au droit au plus tard par les tribunaux suisses.

(Pf)

¹ Il serait judicieux d'accorder aux personnes admises à titre provisoire les mêmes droits qu'aux réfugiés reconnus ; c'est ce que demande la motion 24.4086 du groupe des Verts, qui n'a pas encore été traitée.

² Cf. p. 14

³ La Cour des droits de l'homme a demandé à la Suisse de réduire le délai d'attente de trois ans. Le Parlement est également en train de discuter de cette question.

« Pour la première fois, le Conseil national a dit « oui » à la suppression d'un droit fondamental inscrit dans la Constitution fédérale. »

tour du Conseil des États de se prononcer.

Environ 120 000 personnes ont signé en 24 heures une pétition adressée aux Chambres fédérales pendant la session d'automne, qui s'oppose à la suppression du regroupement familial pour les personnes admises provisoirement (permis F). Bien que ces dernières n'aient pas obtenu l'asile en Suisse, elles bénéficient d'une certaine protection en tant que réfugiées de guerre : elles ne peuvent pas être expulsés de Suisse. En fait, ces personnes restent généralement en Suisse pendant des décennies. Soit parce qu'il y a la guerre dans leur pays d'origine, soit parce que leur mauvais état de santé ne serait pas traité là-bas. Il est donc impératif de les intégrer au mieux.¹

Rupture de digue au Parlement

Le fait que ce soit justement le regroupement familial qui doit être supprimé pour ces personnes est contraire non seulement au modèle familial suisse, mais aussi à un droit humain fondamental. Pour la première fois, le Conseil national a ainsi dit « oui » à la suppression d'un droit inscrit dans la Constitution. Une décision désastreuse qui ne concerne pas seulement les personnes admises à titre provisoire, mais toutes les personnes vivant en Suisse : leurs droits humains sont manifestement dispensables. Ils peuvent

la famille » autoproclamé d'origine chrétienne – passent outre sans hésitation la Constitution fédérale et la CEDH, alors qu'ils avaient encore déposé (sans succès) une proposition de régularisation des sans-papiers au Parlement au printemps 2023. Dans le concert de la droite populiste européenne, le canon monotone d'une prétendue situation d'urgence en matière d'asile, dont il faudrait protéger les communes et le peuple, résonne en Suisse au prix du sacrifice d'un droit constitutionnel. Une véritable rupture de digue qui doit être évitée par « l'Autre Suisse »².

Regroupement familial à peine possible

La suppression prévue du regroupement familial n'est pas seulement une honte, elle est aussi excessivement mesquine : chaque année, seule une centaine de demandes de regroupement familial de personnes admises à titre provisoire sont acceptées en Suisse. Pour cela, les personnes doivent prouver, documents d'état civil à l'appui et éventuellement photos, vidéos et lettres, qu'elles entretiennent une relation personnelle et vécue avec leurs proches dont elles sont souvent séparées depuis des années. Deuxièmement, elles doivent avoir le permis F depuis trois ans³ et prouver qu'elles ne dépendent pas de l'aide sociale, qu'elles ont des revenus

Dossier : Frontières numériques

En route vers l'interopérabilité

De plus en plus d'informations sur l'exil et la migration sont stockées dans des banques de données centralisées et les contrôles sont de plus en plus numérisés. Seules les frontières entre les autorités migratoires et policières deviennent plus perméables.

Un réseau de données de plus en plus vaste et interconnecté s'étend à travers l'Europe pour le contrôle de la migration et de la mobilité, auquel les autorités policières et judiciaires ont également accès – et la Suisse est en plein dedans. Ces dernières années, elle a repris de nombreuses lois qui étendent les banques de données existantes, en créent de nouvelles et les relient toutes entre elles. Sous le titre encombrant d'« interopérabilité », les données d'identité ainsi que les caractéristiques biométriques provenant du système d'information Schengen SIS, du système d'information sur les visas VIS et de la banque de données sur l'asile Eurodac seront à l'avenir regroupées dans un registre d'identité central. Grâce à un portail de recherche unique, les autorités pourront rechercher des noms, des empreintes digitales, des images faciales et d'autres informations en un seul clic dans tous les systèmes. Un détecteur d'identités multiples vérifiera en même temps automatiquement si, par exemple, une image faciale saisie pour une demande de visa se trouve déjà dans Eurodac ou dans le SIS sous un autre nom, ou si une personne frappée d'une interdiction d'entrée dépose une nouvelle demande de visa ou d'asile avec un autre passeport.

Enregistrement biométrique pour tou-xtes

À partir de novembre 2024, une autre banque de données devrait s'ajouter à ce trio: le système d'entrée/de sortie (Entry-Exit System, EES). L'EES enregistrera tous les mouvements transfrontaliers des ressortissant-es de pays tiers qui sont soit exempté-es de visa, soit titulaires d'un visa de courte durée valable 90 jours. Étant donné que leurs empreintes digitales et une image faciale seront également relevées, tou-xtes les ressortissant-es de pays tiers souhaitant entrer dans l'espace Schengen feront l'objet d'un enregistrement biométrique. L'introduction de l'EES a toutefois été à nouveau suspendue en octobre,

pour la cinquième fois depuis 2021 (voir p. 10). Le lancement du système d'enregistrement de voyage ETIAS, prévu pour 2025, est donc également remis en question. Ce système permettrait de soumettre les ressortissant-es de pays tiers exempté-es de visa (comparable à l'ESTA aux États-Unis) à un contrôle de sécurité préalable. Selon la législation actuelle au moins, il dépend d'un bon fonctionnement de l'EES.

Ce retard ne change toutefois rien à la problématique fondamentale de l'interopérabilité. L'extension des systèmes existants augmente déjà énormément les connaissances de l'État sur les mouvements d'exil et de migration. De nouvelles possibilités d'analyse statistique modifieront fondamentalement la gestion et le contrôle de la migration. Comme leurs bases de données sont en outre toujours accessibles aux autorités de poursuite pénale, celles-ci ont accès à des informations qui n'ont pas été collectées à des fins de poursuite pénale. Les problèmes de droit fondamental et de protection des données qui en découlent n'ont jusqu'à présent guère été discutés publiquement en Suisse.

Mais ce n'est que si nous sommes conscient-es des conséquences de l'interopérabilité et des nouveaux contrôles numériques de l'immigration que nous pouvons les critiquer de manière appropriée. Dans ce dossier, Hanna Stoll, membre du comité de Sosf, nous donne un aperçu de ses recherches sur l'extension de la banque de données Eurodac sur l'asile aux pages 8 et 9. Et en page 10, nous vous informons de l'état actuel du système d'entrée/de sortie EES, qui doit notamment servir à la poursuite des personnes sans-papiers appelées « visa overstayers ».

(Sn)

Développement de la banque de données Eurodac

Une connaissance approfondie de la fuite et de la migration

La banque de données sur l'asile Eurodac sera fortement élargie dans les prochaines années. Hanna Stoll, membre du comité de Sosf, a étudié cette extension dans sa thèse de doctorat.

Sosf: Dans le cadre de la réforme du RAEC, la banque de données Eurodac sera développée pour devenir un système d'information complet sur l'asile. Quels seront ses objectifs à l'avenir ?

Hanna Stoll: Actuellement, Eurodac enregistre dix empreintes digitales et le sexe des personnes qui déposent une demande d'asile ou qui ont été appréhendées lors du franchissement non docu-

numéro et la date d'expiration des documents d'identité et de voyage, des informations sur leur authenticité ainsi que des copies couleur scannées de ces documents. Sont également enregistrés l'État membre saisissant et l'État membre responsable selon Dublin, les éventuels transferts, départs ou expulsions et si une demande d'asile a été définitivement rejetée ou considérée comme irrecevable ou infondée. En outre, un examen som-

lement identifiables et que les renvois sont simplifiés. Mais j'ose douter qu'une grande partie des expulsions échouent aujourd'hui réellement en raison d'un manque d'identification.

Il est clair que l'UE et les États membres veulent ainsi générer des connaissances approfondies sur les mouvements de fuite et de migration au sein de l'Europe. Eu-LISA, l'agence de l'UE qui gère Eurodac, procédera par exemple à l'avenir à des évaluations statistiques mensuelles des données Eurodac sur la base de plus de 80 critères, qui serviront bien entendu à renforcer le contrôle et la surveillance.

À l'avenir, Eurodac ne sera plus un système isolé, mais sera relié à d'autres banques de données de l'UE dans le cadre de ce que l'on appelle l'interopérabilité. Les données seront donc utilisées au-delà d'Eurodac et non plus seulement à des fins de politique migratoire ou d'asile, mais aussi à des fins de police et de sécurité.

« Les frontières entre le droit administratif et le droit pénal sont de plus en plus floues. »

menté des frontières extérieures de l'UE. Il est ainsi possible de déterminer si elles ont déjà été enregistrées dans un autre pays et si ce dernier est éventuellement responsable de la mise en œuvre d'une procédure d'asile. Cette finalité étroitement définie est fortement élargie dans le nouveau règlement Eurodac.

Désormais, Eurodac sert aussi explicitement au contrôle et à la lutte contre la migration irrégulière, notamment la migration dite secondaire, à l'identification en vue du rapatriement et aux poursuites pénales. Cette extension des finalités légales crée de nouvelles possibilités d'utilisation qui n'étaient pas autorisées jusqu'à présent.

Quelles sont les nouvelles données saisies à cet effet ?

Outre les empreintes digitales et le sexe, Eurodac enregistre des images biométriques du visage et, pour la première fois, des données personnelles: les prénoms et noms de famille, les noms alias, les noms de naissance, la date et le lieu de naissance, les nationalités, le type, le

maire est effectué en amont pour déterminer si une personne pourrait représenter un risque pour la sécurité. Si c'est le cas, il faut déterminer si la personne est violente ou armée, ou s'il y a des raisons de penser qu'elle est impliquée dans un délit. Si c'est le cas, cela est également consigné dans Eurodac.

Tout cela dès l'âge de six ans et non seulement pour les personnes qui déposent une demande d'asile, mais aussi

Quels problèmes en découlent ?

Les frontières entre le droit administratif et le droit pénal sont de plus en plus floues. Par exemple, si le contrôle de sécurité donne un résultat positif dans la banque de données, indiquant une menace pour la sécurité intérieure, et qu'une personne est classée comme « violente » ou « armée », cela peut être enregistré dans Eurodac et entraîner la suspension de la procédure d'asile dans un premier temps. En fait, un tel cas devrait simplement faire l'objet d'une plainte. Mais si, en raison de cette inscription, la personne est privée de droits procéduraux importants et po-

« La seule raison pour laquelle elles y ont accès est l'origine des personnes enregistrées, ce qui est discriminatoire. »

pour les personnes sans-papiers appréhendées sur le territoire national, des personnes bénéficiant d'une protection temporaire, des réfugiés réinstallés et des personnes sauvées en mer.

Que fait-on de toutes ces données ?

L'argument souvent avancé est que les personnes en fuite sont ainsi plus faci-

lément de droits matériels tels que l'accès à l'asile, cela est problématique d'un point de vue juridique.

En Suisse, Fedpol, le service de renseignement de la Confédération ainsi que les polices cantonales et municipales ont désormais accès à Eurodac pour enquêter et prévenir les délits. Cela repose sur une inégalité de traitement



des demandeur-ses d'asile. En effet, ces autorités n'ont pas accès aux données biométriques des personnes sans antécédents judiciaires – du moins jusqu'à présent, pas à l'échelle européenne. La seule raison pour laquelle elles y ont accès est l'origine des personnes enregistrées, ce qui est discriminatoire. De plus, cette discrimination sera renforcée par le fait que les demandeur-ses d'asile pourront se voir attribuer davantage de délits grâce à une base de données plus complète. On aura donc l'impression qu'elles sont effectivement plus souvent délinquantes. Or, c'est seulement le taux d'élucidation qui est plus élevé.

Quelles seront les conséquences pour les personnes en fuite ?

Lorsque des données aussi sensibles que les empreintes digitales et les images faciales sont saisies et rendues accessibles à grande échelle, il faut accorder une importance particulière à la proportionnalité. Or, avec Eurodac, celle-ci n'est même plus remise en question.

Si ces données sont en outre introduites dans un réseau de données complexe et interopérable, les normes de protection des données devraient être d'autant plus élevées. Les « sujets de données » devraient être informés et pouvoir comprendre ce qu'il advient de leurs données, pourquoi elles sont collectées et à quelles fins elles sont utilisées. Si ce n'est pas le cas, ils ne peuvent pas non plus faire valoir leurs droits, par exemple en matière de consultation et de correction. Les erreurs lors de la collecte des données sont étonnamment fréquentes et se multiplient justement dans les systèmes

interopérables – avec des conséquences imprévisibles.

Tu as récemment participé à la procédure de consultation sur la réforme d'Eurodac. Qu'est-ce que tu reproches concrètement à la mise en œuvre prévue en Suisse ?

Il y a différents aspects qui devraient être améliorés ou précisés dans la mise en œuvre. À titre d'exemple: aujourd'hui déjà, selon différentes études, Eurodac est à peine comprise par les demandeur-ses

Troisièmement, les personnes concernées devraient être informées lorsqu'une recherche effectuée par la police donne un résultat positif dans la banque de données. Et si des données sont transmises à des pays tiers à des fins de rapatriement, cela devrait toujours être justifié et il faudrait une prise de position sur le niveau de protection des données du pays tiers. Il doit également exister des procédures permettant aux personnes d'accéder à leurs données après avoir dû quitter l'espace Schengen. Les données

« Jusqu'à présent, la Suisse a traité le droit à l'information avec négligence et la mise en œuvre proposée par le Conseil fédéral ne prévoit pas de renforcer ce droit. »

d'asile. Jusqu'à présent, la Suisse a traité le droit à l'information avec négligence et la mise en œuvre proposée par le Conseil fédéral ne prévoit pas de renforcer ce droit.

Que proposes-tu à la place ?

Premièrement, il devrait y avoir une représentation juridique gratuite dès la collecte des données dans le cadre du screening, qui serait également compétente en cas de rectification des données ou des résultats et conséquences du contrôle de sécurité.

Deuxièmement, l'accès des services répressifs devrait être soumis à un contrôle judiciaire et ne pas être seulement autorisé par la police fédérale.

Eurodac sont parfois conservées et réutilisées pendant des années.

Or, rien de tout cela n'est prévu actuellement. N'oublions pas qu'il s'agit également des empreintes digitales et des images faciales d'enfants à partir de six ans. Il devrait de toute façon être exclu que celles-ci soient enregistrées et utilisées par les forces de police.

Hanna Stoll

Juriste à l'Université de Zurich et membre du comité de Solidarité sans frontières

Système d'entrée/de sortie EES

EES: une histoire sans fin?

La mise en service du système d'entrée/de sortie EES a de nouveau été reportée. Cela permet au mouvement des sans-papiers de mieux se préparer à l'introduction du système.

Lorsque les empreintes digitales biométriques ont fait leur apparition dans les passeports et les cartes d'identité au milieu des années 2000, la créativité des autorités en charge de la migration et de la sécurité n'a plus été freinée. On a soudain parlé d'une «frontière du futur», voire de «frontières intelligentes», qui laisseraient passer sans encombre les mouvements souhaités, mais filtreraient automatiquement les voyageurs indésirables. L'industrie informatique s'est empressée de vanter les mérites de la numérisation, et notamment de la biométrie, auprès des responsables politiques. Celle-ci devait permettre d'accélérer et de fluidifier les contrôles aux frontières tout en améliorant la sécurité.

En 2012, la Commission européenne a présenté un paquet législatif «Smart Borders» qui prévoyait un programme d'enregistrement biométrique pour les voyageurs-ses fréquent-es, ainsi qu'une banque de données qui recense toutes les entrées et sorties de l'espace Schengen. L'UE voulait ainsi remplacer l'apposition d'un tampon sur les passeports, prétendument fastidieuse, tout en détectant les «visa overstayers». Il s'agit de personnes qui sont entrées dans l'espace Schengen avec un visa valable, mais qui n'en sont pas ressorties après l'expiration du visa. Après des doutes initiaux sur les coûts énormes et l'utilité controversée de tels systèmes, le paquet législatif a été adopté sous une forme modifiée en 2017. Désormais, un seul système, appelé «Entry Exit System» (EES), devrait être introduit, qui enregistrerait non seulement les entrées et les sorties des ressortissant-es de pays tiers, mais aussi leurs empreintes digitales et leurs images faciales. La reprise légale en Suisse a suivi deux ans plus tard, l'introduction étant initialement prévue pour 2021.

Mais ensuite, le COVID est arrivé et la mise à niveau biométrique de tous les points de passage frontaliers terrestres, maritimes et aériens s'est avérée être une tâche très complexe. Des tests ont montré que l'enregistrement supplémentaire

des empreintes digitales et des images faciales de toutes les voyageuses non européennes n'accélérerait en rien les processus de contrôle aux frontières. Au contraire, leur durée risquait de doubler, voire de quadrupler. L'alternative a consisté à installer des kiosques en libre-service où les voyageurs-ses peuvent scanner eux-mêmes leurs empreintes digitales et leur visage afin de réduire la durée des contrôles. L'aéroport de Zurich a également fait l'acquisition de tels terminaux pour plus

EES, la date de mise en service du système est donc toujours dans les limbes.

Pour les personnes potentiellement concernées par l'EES, il s'agit toutefois d'une bonne nouvelle. Avec 700 millions de voyageuses par an, l'EES ne sera pas seulement la plus grande banque de données biométriques de l'UE à ce jour, mais elle permettra également aux services répressifs d'y accéder. L'EES doit aussi fournir pour la première fois une image complète de toutes les ressortissant-es

« Vingt ans après les premières discussions sur les < frontières intelligentes > la date de mise en service du système est donc toujours dans les limbes. »

de 8 millions de francs, mais depuis, ils prennent la poussière au terminal E et ne sont pas encore utilisés.

En effet, la mise en place du système central EES a également pris beaucoup de retard. À plusieurs reprises, les entreprises informatiques et biométriques mandatées ont dû admettre qu'elles ne pourraient pas réaliser les prestations convenues dans les délais impartis. Leurs grandes promesses se sont révélées à plusieurs reprises être des phrases creuses. Le lancement de l'EES a donc été reporté à quatre reprises depuis 2021. Mais l'industrie doit rarement rendre des comptes, car l'agence européenne responsable eu-LISA est elle aussi dirigée par d'anciennes collaboratrices des plus grandes entreprises informatiques d'Europe.

Le projet aurait dû voir le jour à la mi-novembre. Mais lors de la réunion des ministres de l'Intérieur de l'UE en octobre à Luxembourg, la Commission européenne a dû annoncer que les conditions pour le lancement n'étaient toujours pas remplies. Vingt ans après les premières discussions sur les «frontières intelligentes» et plus de sept ans après l'adoption du règlement

de pays tiers séjournant légalement dans l'espace Schengen – un savoir de contrôle étatique qui pourrait conduire à de nouvelles obligations de visa pour les pays qui en sont actuellement exemptés. Mais le retard permet également au mouvement des sans-papiers de mieux se préparer au nouveau système. En effet, si aucun départ n'est enregistré dans le système après 90 jours de court séjour légal dans l'espace Schengen, l'EES donne l'alerte et, en Suisse, le SEM est informé au sujet de la personne concernée, y compris de ses données personnelles et biométriques. Les polices cantonales pourront également consulter l'EES lors de contrôles de personnes, par exemple pour déterminer directement si une personne séjourne légalement dans le pays ou pour l'identifier à l'aide des données biométriques déposées. Pour les personnes sans-papiers, qui sont souvent entrées en Suisse avec un visa de courte durée, tout retard dans l'EES représente donc un certain répit.

(Sn)



Une publication de la Commission fédérale des migrations

Enfants et adolescents à l'aide d'urgence

En Suisse, les personnes déboutées de l'asile vivent sous le régime de l'aide d'urgence, censé garantir « les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine », selon l'article 12 de la Constitution. Le régime de l'aide d'urgence est né à la suite de la suppression de l'aide sociale pour les personnes déboutées, lancée alors sous Christoph Blocher, en 2005. Bien que gravissime, c'est un thème qui a peu occupé les parlementaires ou les grandes organisations du droit d'asile.

Or, la Commission fédérale des migrations CFM a publié en octobre de cette année un rapport et un avis de droit. Ces deux documents montrent que les enfants à l'aide d'urgence sont discriminés par rapport aux autres enfants et que le traitement subi devrait donner lieu à des signalements à l'autorité de protection de l'enfance. Enfin, l'incompatibilité avec la Convention des droits de l'enfant et l'interprétation très limitée de l'art. 12 Cst sont rappelées.

«La brèche ouverte par la CFM doit être élargie. Des comptes doivent être demandés aux gouvernements cantonaux et des revendications claires doivent être posées.»

Les cantons ont été interrogés individuellement sur leur application de l'aide d'urgence, mais les résultats ont été agrégés, ce qui fait que le rapport ne permet pas de connaître en détail les diverses situations cantonales. On peut cependant deviner ce qu'il en est dans le canton de Zurich, puisque Mario Fehr, en charge du département cantonal de la sécurité, a refusé de s'adonner à cet « exercice alibi ».

La balle est maintenant dans le camp des organisations solidaires cantonales. La brèche ouverte par la CFM doit être élargie. Des comptes doivent être demandés aux gouvernements cantonaux et des revendications claires doivent être posées. Les conditions de vie indignes de l'aide d'urgence doivent occuper plus de place dans le débat public, et pas seulement parce qu'elles concernent des enfants. Tout simplement parce qu'accepter l'existence d'un tel régime est en soi indigne.

(Sg)



Carton rouge au déni d'humanité

Le militant au long cours et professeur Claude Calame, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales à Paris a publié cet été un petit ouvrage aux Éditions du Croquant.

Quand vous tiendrez l'ouvrage dans vos mains vous comprendrez tout de suite le nom de la collection: «carton rouge».

perdez pas de temps, donnez-leur directement le carton rouge de Claude Calame.

Sa soixantaine de pages renferme étonnamment l'exploit d'allier la précision à la concision. Vous voulez une photographie en temps réel du déni d'humanité que représente la politique migratoire européenne? Lisez le livre vous-même avant

et de la Commission européens, d'où est sorti l'immonde nouveau pacte sur l'asile.

Claude Calame est aussi militant critique de la mondialisation, c'est avec cette perspective qu'il livre une analyse sans concession des raisons qui président à l'exil: les guerres impérialistes, les régimes dictatoriaux mais aussi l'extractivisme et l'exploitation Nord-Sud. Le carton rouge démontre ainsi que si les pays d'Europe ne prennent en charge qu'une part infime des personnes déplacées sur la planète, ils sont en cause pour 50% des morts sur le chemin de l'exil et largement responsables des raisons de migrer.

L'universitaire finit par 10 thèses, qui vous serviront comme autant d'arguments. Du rappel de l'humanité des personnes en mouvement, à la contradiction de l'idée raciste de «grand remplacement» en passant par les obligations qui découlent du respect des droits fondamentaux, les dernières pages de l'ouvrage représentent ce que toute personne qui ose s'aventurer dans un débat sur l'asile doit avoir en tête.

« Si vous vous retrouvez une fois dans une de ces discussions où on vous dit « Oui mais l'Europe et la Suisse en font déjà beaucoup pour les réfugié·es », ne perdez pas de temps, donnez-leur directement le carton rouge de Claude Calame. »

Quand vous en lirez les premières lignes vous aurez envie d'aller le distribuer vous-même à l'Union européenne, aux gouvernements des pays membres, et à la Suisse.

Si vous vous retrouvez une fois dans une de ces discussions où on vous dit « Oui mais l'Europe et la Suisse en font déjà beaucoup pour les réfugié·es », ne

de le distribuer aux fâcheux. Vous survolez les routes migratoires par les hotspots, les lieux où se cristallisent les néropolitiques migratoires: la Méditerranée, la route des Balkans, celle des Canaries, les îles grecques, Vintimille et Calais. Vous ferez une halte dans les quartiers généraux de Frontex et dans les locaux du Parlement

(Sg)

Externalisation

L'anéantissement du projet européen

L'Italie a envoyé 16 premiers requérants d'asile en Albanie. Un projet raciste, coûteux et manifestement contraire au droit international. De quoi exciter toutes les forces xénophobes européennes.

L'opération de Georgia Meloni a été lancée ce 16 octobre. Avec cinq mois de retard sur le calendrier prévu, 16 hommes requérants d'asile, originaires d'Égypte et du Bangladesh ont été amenés par un navire de guerre italien de 80 mètres, fort d'un équipage de 60 personnes, à Shengjin, en Albanie. De là, ils ont été conduits dans un centre

« Nous ne pouvons pas oublier que la Convention de Genève sur le statut de réfugié, piétinée par Meloni, est un fondement de nos démocraties, et qu'elle a été créée pour ne pas répéter les horreurs des guerres mondiales, qui ont commencé sur le continent européen. »

d'accueil. Les attendait une procédure accélérée, prévue en 28 jours. S'ils obtenaient l'asile, ils seraient ramenés en Italie. Dans le cas contraire, ils seraient transférés dans le centre de renvoi (CPR), situé dans un village voisin, où ils pourraient être retenus pour une durée allant jusqu'à 18 mois. Les centres d'accueil sont prévus pour héberger 880 personnes, le CPR compte 144 places et la prison 20. Coût total pour les contribuables italien-nes: 670 millions sur cinq ans. Le prix de la traversée maritime de trois jours pour les 16 premiers hommes: plus de 250 000 euros.

Déjà des dysfonctionnements

Cette procédure externalisée était prévue uniquement pour les hommes adultes en bonne santé. Or, le quotidien de gauche Il Manifesto annonçait déjà le lendemain que deux mineurs bengalis et deux hommes égyptiens vulnérables avaient été rapatriés par le même bateau vers l'Italie, le jour-même. Une rumeur non confirmée faisait état de la présence d'un troisième mineur.

La suite ne s'est pas fait attendre: le 18 octobre, la rétention des 12 requérants d'asile restants en Albanie n'a pas été validée par le tribunal italien responsable, ils doivent donc être ramenés sur le sol italien. Un désaveu pour le gouvernement. Qui ne lâche pourtant pas l'affaire, puisque le ministre de l'Intérieur, Matteo Piantedosi déclare que le projet albanais deviendra « une loi européenne ».

Xénophobes européens en effervescence

De toute façon, le mal est fait, le projet Meloni va au-delà de l'opération en Albanie et a déjà fait des émules. Lors du sommet européen de Bruxelles, qui s'est tenu en même temps que le feuilleton juridique italo-albanais, les projets d'externalisation ont fusé; de la part, entre autres des Pays-Bas, ou du Danemark, dont le gouvernement alors social-démocrate avait été le premier à avancer l'idée de sous-traiter le droit d'asile à des pays moins riches. La Suisse n'est évidemment pas en reste: Beat Jans a déclaré dernièrement ne plus être fondamentalement opposé à l'externalisation.

La justification de ce démantèlement massif des droits est toujours la même « mettre un terme à la migration irrégulière ». C'est rageant de bêtise et de méchanceté, parce que si cette migration est irrégulière, c'est parce que ces mêmes États membres européens ont soigneusement, année après année, raboté les possibilités légales des ressortissant-es extra-européen-nes d'arriver sur le sol du Vieux Continent.

The European dream ends here

La société civile, elle, était au rendez-vous de ses responsabilités. Sur le port, pour accueillir le bateau, se tenaient des activistes avec une banderole: « The European dream ends here ». Sidorela Vatnikaj explique que c'est le rêve de la jeunesse albanaise d'une Europe démocratique qui s'interrompt ici. Vatnikaj est sans doute la personne qui dans cette histoire a tenu le discours le plus sensé. Nous ne pouvons pas oublier que la Convention de Genève sur le statut de réfugié, piétinée par Meloni, est un fondement de nos démocraties, et qu'elle a été créée pour ne pas répéter les horreurs des guerres mondiales, qui ont commencé sur le continent européen.

(Sg)

Une thèse de doctorat sur le mouvement d'asile

« L'autre Suisse » : Asile et activisme 1973 – 2000

Jonathan Pärli a passé de longues heures dans des archives, notamment celles de Sosf, il a également dialogué avec des activistes du droit d'asile. Il a aussi déterré

Il déroule l'histoire du mouvement d'asile entre 1973 et 2000 selon ses points d'inflexion: des premières dissensions face aux réfugié-es, de gauche, du Chili,

personnes qui luttent, pas uniquement pour les droits des personnes concernées par les politiques migratoires inhumaines, mais surtout pour ce fameux autre monde, qui, paraît-il, est possible.

La thèse de Pärli montre que les difficultés actuelles des organisations militantes sont dans la continuité de celles du passé. Le manque d'inclusion des personnes directement concernées, la complexité qu'il y a à faire front uni entre les forces de gauche, l'incapacité à nommer le racisme structurel pour ce qu'il est, la montée des extrêmes-droites. Or, ce sont justement ces points-là qui devraient mériter notre attention. Car ce sont peut-être ces écueils qui nous séparent d'une autre Suisse, et par corollaire, d'un autre monde, celui où la liberté de mouvement est reconnue comme le droit fondamental qu'il devrait être.

« Comme les bon·nes historien·nes savent le faire, Pärli a tendu le miroir du passé aux personnes du présent. L'histoire qu'il raconte, tout en nuances et en remises en question, nous donne un formidable outil pour réfléchir. »

tout une série de photos fascinantes: des réunions dans des églises bondées, des dépôts de pétition dans des sacs poubelle, des réfugiés conseillant à la Croix-Rouge d'aller au diable. Il s'est penché sur les occupations, les lettres au Conseil fédéral, les grèves de la faim, les voyages de délégation, les manifestations et les révisions successives du droit d'asile. Jonathan Pärli s'est plongé tout entier dans l'histoire de « l'autre Suisse », et il l'a écrite; dans une thèse, parue aux éditions Konstanz University Press, en allemand, cet automne.¹

Comme les bon·nes historien·nes savent le faire, Pärli a tendu le miroir du passé aux personnes du présent. L'histoire qu'il raconte, tout en nuances et en remises en question, nous donne un formidable outil pour réfléchir.

aux actions de protestations auto-organisées et mal perçues, par l'usage de la désobéissance civile et vers la tendance du mouvement à s'organiser et se professionnaliser. Cela lui permet de développer des analyses sur la contestation en soi, et les impératifs auxquelles elle obéit. On y voit déjà se dessiner les tendances actuelles: un isolement accru des personnes en fuite, leur altérisation et déshumanisation, et la normalisation du discours raciste.

Lire ce texte permet de réfléchir plus loin qu'aux durcissements législatifs successifs, au-delà d'un simple bilan avant-après. Il nous permet de penser au comment. Et c'est une clef pour échapper au défaitisme. « L'autre Suisse », comme auto-proclamée par les acteur·ices du mouvement pour le droit d'asile, ce sont ces

(Sg)

¹ Le texte est disponible en accès libre sur le site de l'éditrice

IMPRESSUM

BULLETIN

SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-7701

Tirage de cette édition:

2500 allemand / 600 français

Affirmés par la REMP/FRP:

2106 allemand / 517 français

Composition/Graphisme:

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition:

selva caro druck ag, Flims Waldhaus

Rédaction:

Simon Noori (Sn), Sophie Guignard (Sg), Peter Frei (Pf)

Traductions:

Sosf

Lectorat: **Olivier von Allmen, Sosf**

Photos:

Ursula Markus et Michel Mégard

Délai rédactionnel pour le prochain numéro: **le 28 décembre 2024**

Nous nous réservons le droit d'abrégé le courrier des lecteur·ices

Cotisation 2024 abo inclus:

salarié-es Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /

non-salarié-es Fr. 30.- /

organisations Fr. 120.-

Abonnement:

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Editrice:

**Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9**

**3011 Bern
(regroupement CAS/MODS)**

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX

Prisonnier sans barreaux

Million Hadish, une voix ancrée dans la réalité

Actif au sein de l'association des médias érythréens de Suisse (EMBS) et du parlement des réfugié·es, Million a co-fondé il y a sept mois le Verband F, une association qui regroupe plus de 500 personnes en Suisse titulaires d'un permis F, principalement érythréennes.

Il s'engage politiquement, et sait de quoi il parle. Arrivé en Suisse comme mineur, il maîtrise parfaitement le dialecte et l'allemand, a une formation d'installateur sanitaire et a déjà trouvé plusieurs emplois. Aux yeux de la loi, il remplit même les conditions extrêmement strictes pour transformer son permis F, une admission provisoire, en permis de séjour B. Seulement, pour cela, il faut fournir un passeport. Pour les ressortissant·es érythréen·es, c'est une embûche supplémentaire. Le consulat, sous la coupe du dictateur Isaias Afwerki exige avant de délivrer des papiers d'identité une lettre d'excuses, qui renierait les accusations portées au régime autoritaire de la corne de l'Afrique. Asmara exige en outre un impôt de 2% sur le revenu, rétroactif. Sans compter que de telles démarches mettent en danger la famille et les proches resté·es au pays. Une action à laquelle Million ne veut pas se résoudre. Il mène alors, comme les autres personnes avec un permis F, une vie de « prisonnier sans barreaux ».

C'est le slogan de Verband-F. Million l'explique: « Les gens ne nous voient pas. Notre situation administrative



Photo: Stephan Hermann

nous empêche d'exploiter notre potentiel, d'avoir des perspectives. Il est très difficile de se former, de poursuivre ses rêves. Nous faisons tout ce qu'une « intégration » exige. Et pourtant, on est réduit à notre permis F, et par l'obligation de passeport. Nous sommes coincé·es dans une zone que les gens ne voient pas. »

Le discours dominant sur la migration est un affront supplémentaire: « Mais de quoi parlent ces gens? Ils ne savent pas comment on doit vivre? Quand je regarde tous les durcissements qui sont votés, et qui ont des conséquences réelles sur notre existence, je me demande « Qu'est-ce qu'ils veulent encore nous prendre? » Ils savent très bien qu'on ne peut pas se défendre, pourquoi continuent-ils à nous attaquer? Pourquoi ils ne font pas de la politique pour eux, plutôt que sur le dos de gens qu'ils ne connaissent de toute façon pas? ».

Million continue de lutter, « qu'est-ce que je pourrais faire d'autre? Il faut bien que quelqu'un le fasse ». Il met en contexte sa lutte actuelle avec la situation qu'il a fuie: « le système dictatorial est comme dans ton sang,

ANNONCES

- 1 Klima-Streik
- 1 Yoga-Retreat
- 2 Kurzstreckenflüge
- 1 WOZ-Abo

Dein Leben wird widersprüchlicher.
Dein Anspruch an eine gute Zeitung bleibt.

 WOZ – eine Zeitung fürs Leben.
Jetzt abonnieren.
woz.ch/abo

WOZ

wir drucken
Klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch

tu deviens comme un esclave. Tu ne peux pas te défendre contre la propagande, il n'y a qu'un seul média en Érythrée. Les parents finissent par internaliser les attitudes autoritaires de l'État. La population érythréenne n'a jamais connu de liberté. D'abord l'emprise coloniale,

« Notre situation administrative nous empêche d'exploiter notre potentiel, d'avoir des perspectives. Il est très difficile de se former, de poursuivre ses rêves. »

puis l'invasion éthiopienne, et maintenant la dictature. Là-bas, tu n'as que tes besoins basiques qui sont à peine remplis, de l'eau, de la nourriture, de temps en temps de la lumière pour que tu ne meures pas, mais pas plus pour que tu ne te révolte pas non plus. Maintenant que je suis en Suisse, mes besoins primaires sont comblés, ça me donne le temps de penser à ce qu'il manque encore. Je veux des droits, je veux des droits humains pour toutes et tous. »

« Nous faisons tout ce qu'une < intégration > exige. Et pourtant, on est réduit à notre permis F, et par l'obligation de passeport. Nous sommes coincé·es dans une zone que les gens ne voient pas. »

Million a bien plus à dire que les ténors de l'anti-immigration. Le site de Verband-F, encore en amélioration, poursuit ce but, donner un autre narratif de l'immigration érythréenne, et des personnes avec un permis F. Million est un prisonnier sans barreau, et un activiste politique sans droit de vote. Pour faire avancer les choses, il a co-organisé une manifestation en juin 2024 contre les différentes formes de répression exercées sur la diaspora érythréenne. Une pétition contre l'obligation de passeport a été déposée avec plus de 5000 signatures. Appel aux élu·es de s'en emparer.

(Sg)

Agenda

Les droits humains sous pression : Défis dans le domaine de l'asile

10 DÉCEMBRE, 9 - 16H

MAISON CALVIN, RUE DE MÂCHE 154, BIENNE

Colloque spécialisé à l'occasion de la Journée des droits humains. Avec conférences, podium et ateliers. Inscription jusqu'au 30 novembre : <https://lmy.de/Fachtagung>

Soirée d'informations de Solinetz Zurich pour nouveaux bénévoles

14 JANVIER 2025, 19H

BONLIEU, SALLE ROSA LUXEMBURG, KOCHSTRASSE 2, ZÜRICH

Le premier dimanche du mois c'est brunch !

QUARTIERGASSE 17, 3011 BERNE
BRASSERIE LORRAINE - BERNE

De 10h à 14h tu peux te créer ton petit-déjeuner de rêve

Exposition «À travers temps et frontières»

19.09.2024 - 24.01.2025

ESPACE QUARTIER LIBRE SIG SUR LE PONT DE LA MACHINE, GENÈVE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL - GENÈVE

Côte à côte contre la violence et l'oppression

23.11.2024, 14H

SCHÜTZENMATTE, BERNE

Manifestation nationale à Berne : <https://www.16jours.ch/manif2024>

Von Geburtstagen und Krisen, eine baba-Show

JE, 05.12.24, BAU3, BÂLE, 20H

SA, 21.12.24, TOJO THEATER, BERNE, 20H30

SA, 11.01.25, COMEDYHAUS, ZÜRICH, 20H

VE, 07.02.25, LITERATURHAUS, BÂLE, 20H

baba news – magazine online – babanews.ch